

# Transaction immobilière et jurisprudence

Formation interentreprises

## Objectifs :

- Mettre en pratique la réglementation dans le domaine de la réglementation immobilière
- Intégrer le code de déontologie (2h) et la charte contre la discrimination (2h) dans sa pratique
- Eviter et maîtriser un conflit

**Public :** gérants, salariés, agents commerciaux, négociateurs et plus généralement toute personne ayant le pouvoir d'engager le titulaire de la carte professionnelle.

**Prérequis :** aucun

**Méthodes pédagogiques mobilisées :** adaptation des apports théoriques de la formation à l'expérience et aux besoins de chaque stagiaire. Cas pratiques et pédagogie interactive.

**Animation :** formation animée par un expert judiciaire (estimation immobilière et location).

**Suivi des acquis et validation :** contrôle continu des connaissances acquises. Attestation de formation.

**Lieu de la formation :** CP Formation – 8 avenue d'Aubière – 63800 Cournon d'Auvergne

**Planning – durée - horaires :**

Planning : 5 et 6 avril 2022

Durée : 2 jours (14 heures)

Horaires : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**Prix :** 640,00 € non soumis à TVA / personne

→ Bon pour accord à nous retourner

**Nom du participant :**

**Destinataire de la facture :** OPCO  Entreprise

Coordonnées :

**Entreprise :**

**Nom - Prénom :**

**Fonction :**

**Date / cachet et signature**

**Contact CP Formation :**

Pascal Chevrier - Téléphone : 07 69 75 62 43

Email : [cp.formation63@gmail.com](mailto:cp.formation63@gmail.com)

# Transaction immobilière et jurisprudence

## Contenu de la formation

### JOUR 1

#### La déontologie et l'éthique d'un agent immobilier (2 heures)

Loi VALLS de juillet 2015. Décret n° 2015-1090 du 28 août 2015

#### Définition de l'agent immobilier

L'assise juridique d'un agent immobilier

#### Protection sociale des négociateurs immobiliers

#### Responsabilité Civile Professionnelle : quelle prescription ?

#### Arrêts de Cours de Cassation :

En ordre pour votre rémunération  
Votre grenier est bien aménageable  
Garantie des vices cachés et indemnisation de l'acquéreur  
Prêt d'un logement ou d'un terrain  
Gare aux mauvaises odeurs  
Dites « prévoyez de m'informer si vous vendez sans moi »

#### Du nouveau pour le démarchage téléphonique – Loi n°2020-901 du 24 juillet 2020

#### Un permis avec servitude de passage

#### Du nouveau en cas de litige avec la DGCCRF – Loi n° 2020-734 du 17 juin 2020

#### Paiement de la clause pénale à AI

#### Carnet d'information pour les logements

#### Vendre un bien avec une procédure pénale pour des travaux

### JOUR 2

#### Une nouvelle charte contre les discriminations (2 heures)

#### Arrêts de Cours de Cassation :

Diagnostiqueurs : quelle responsabilité ?  
Une vente avec une prise de possession anticipée  
Des dégradations à la sortie d'un locataire  
Gare aux travaux réalisés avant une vente  
Mandat exclusif : verrouiller la rubrique actions  
Mandat entre professionnels  
Dispositifs anti blanchiment  
Le point sur la réforme Nogal  
Construction irrégulière  
Le bail d'habitation (étude générale)